

Titres-Restaurant

Le Premier Ministre annonce des mesures exceptionnelles

Le 15 mai 2020



Dès 2015, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la SNCF pour l'attribution des Titres-Restaurant. S'en sont suivis une phase expérimentale puis un déploiement dans le Groupe Public Ferroviaire SNCF via un accord collectif d'Entreprise, négocié et validé par l'**UNSA-Ferroviaire**. Près de 26 000 agents peuvent désormais bénéficier des Titres-Restaurant. L'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat est indéniable pour de nombreux agents éligibles ne pouvant fréquenter nos restaurants d'entreprise.

L'**UNSA-Ferroviaire** a, depuis, validé le nouvel accord transverse au GPF SNCF (2019/2021) et améliore ainsi l'accord existant de façon significative, comme le pouvoir d'achat des agents éligibles, grâce à ses propositions, acceptées en partie par la Direction.

Dans le cadre des mesures de relance de l'économie, et en particulier au niveau de la restauration, le Premier Ministre Édouard Philippe a annoncé ce jeudi 14 mai que le plafond journalier des Titres-Restaurants sera doublé à 38 euros, et que leur utilisation sera autorisée les Week-ends et jours fériés, jusqu'à fin 2020, dans les restaurants qui les acceptent, dès leur réouverture après arbitrage des pouvoirs publics.

Vous ne pourrez pas, par contre, utiliser jusqu'à 95 euros de Titres-Restaurant pour payer vos courses au supermarché, comme le Gouvernement l'avait un temps envisagé. Le déplafonnement de 19 euros par jour à 95 euros par semaine pour des achats alimentaires n'ayant pas été retenu.

L'**UNSA-Ferroviaire** avait sollicité des mesures spécifiques au regard du contexte sanitaire, notamment que soit attribuée la somme de 3,50 euros par agent travaillant en présentiel, sur les sites où les restaurants d'entreprise SNCF restaient fermés.

L'**UNSA-Ferroviaire** accueille favorablement ces annonces, qui favoriseront le pouvoir d'achat des salariés et qui répondent au contexte.



YouTube



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80

E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Titres-Restaurant



Grâce à l'UNSA

Réalité

pour de nombreux agents à la SNCF !